

Le Roi voulant pourvoir au paiement des Reconnoissances délivrées par le Trésorier des Colonies, conformément à l'Arrêt de son Conseil du 12. Décembre 1761, en échange des Lettres de Change tirées de la Louïsiane, la Martinique, St. Domingue & l'Isle Royale, pour les dépenses de l'Exercice de 1758, & Sa Majesté s'étant fait représenter le bordereau desdites Reconnoissances : Oui le rapport du Sieur de Laverdy, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur-Général des Finances : le Roi, étant en son Conseil, a ordonné & ordonne que toutes les Reconnoissances de l'Exercice de 1758 seront payées par le Sr. Blondel de Gagny, Trésorier-Général de la Caisse des Amortissemens établie par l'Edit du mois de Mai 1749 ; savoir, celles données en échange des Lettres tirées de la Martinique dans le cours du présent mois de Février ; celles données en échange des Lettres tirées de St. Domingue & de l'Isle-Royale dans le cours du mois de Mars prochain ; & celles données en échange des Lettres tirées de la Louïsiane, depuis & compris le Numéro premier jusques & compris le Numéro 59 dans le mois d'Avril ; depuis & compris le Numéro 62 jusques & compris le Numéro 172 dans le mois de Mai ; depuis & compris le Numéro 173 jusques & compris le Numéro 237 dans le mois de Juin ; depuis & compris le Numéro 238 jusques & compris le Numéro 287 dans le mois de Juillet ; depuis & compris le Numéro 288 jusques & compris le Numéro 382 dans le mois d'Août ; & depuis & compris le Numéro 383 jusques & compris le Numéro 550 & dernier dans le mois de Septembre. Veut Sa Maj. que l'intérêt à cinq pour cent de la somme, contenuë en chacune desdites Reconnoissances, soit payé par ledit Sieur de Gagny aux Porteurs d'icelles depuis le premier Janvier de la présente année jusqu'au premier jour du mois dans lequel le remboursement vient d'en être indiqué, à la déduction du Dixième sur lesdits intérêts, conformément à l'Edit du mois de Décembre dernier ; & seront sur le présent Arrêt toutes Lettres nécessaires expédiées.

Arrêt du
Conseil d'Es
tat.

Signé, LE DUC DE CHOISEUL.

Y